

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 09	<u>Pour</u> : 09+02 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 05 juin à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	Présent	FURGAUT Antoine	Présent	MATHIS Franck	<i>Absent</i>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	GRASSET Cécile	Présente	MERLE Yannick	Présente
COLLOT Didier	Présent	LABOURET Alexis	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	<i>Absent</i>
DABOUSSI Margot	<i>Absente</i>	MAREND Vincent	Présent	PINEL Catherine	<i>Absente</i>
FUENTES Marie-Claude	Présente	MARQUILLIE Catherine	Présente	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Laurent PIALHOUX (procuration à Catherine MARQUILLIE)
Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Cécile GRASSET)
Franck MATHIS

ABSENT(E)(S): Catherine PINEL, Margot DABOUSSI, Alexis LABOURET

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Claude FUENTES

2026-45 Modification statutaire de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais
Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

La Communauté de communes du Périgord Nontronnais propose d'inscrire dans ses statuts la référence au Service Public de la Petite Enfance (SPPE), conformément aux évolutions législatives. Cette inscription vise à structurer et sécuriser les actions déjà menées en faveur de la petite enfance à l'échelle intercommunale.

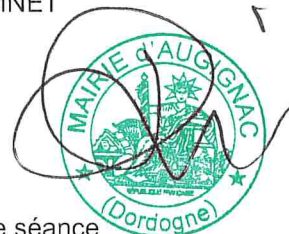
Ainsi, par délibération n° CC-DEL-2026-092 la communauté de communes du Périgord Nontronnais a modifié ses statuts en supprimant l'article 3 « autres compétences » et en ajoutant « dans le cadre de la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE) dans l'action sociale (compétence supplémentaire soumise à la définition de l'intérêt communautaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide l'inscription dans les statuts de la CCPN de la référence au Service Public de la Petite Enfance.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Copie conforme en Mairie,
le 11 juin 2026
Le Maire
M. Bernard BAZINET



La secrétaire de séance
Marie Claude FUENTES

A large, dark, handwritten signature, which appears to be 'M. C. Fuentes', written over a horizontal line.